

**Sujet :** [INTERNET] Méthanisation à Grandvelle

**Date :** 15/03/2022 19:49

**Pour :** "pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je suis **contre cette usine de méthanisation** à Grandvelle pour les raisons suivantes :

L'accaparement des terres

Des milliers d'hectares de seigle, de maïs ou autre peuvent être cultivés uniquement pour alimenter un seul méthaniseur. Ce sont autant d'hectares qui ne servent plus à nourrir les bêtes et les êtres humains...Et même lorsqu'il s'agit de cultures intermédiaires (entre deux récoltes), celles-ci se font toujours au détriment des cultures principales à vocation alimentaire.

Un trafic routier intense

Des dizaines de camions par jour pour amener les végétaux et repartir avec le digestat issu du processus de fermentation. Digestat qu'il faudra ensuite épandre dans les champs.

Un risque industriel élevé

Avant d'être épandu le digestat devra être stocké. Pour un méthaniseur industriel cela représente des milliers de mètres cubes, soit l'équivalent de plusieurs piscines olympiques. Ce stockage ne se fait pas sans risque. A Crozon en Aout 2020, le déversement de 400 m3 de digestat dans l'Aulne a privé 180 000 personnes d'eau potable et dégradé le cours d'eau...Il faut aussi ajouter à cela les risques d'explosion inhérents au gaz.

l'augmentation des épandages et concentration des polluants

Les volumes énormes de digestat à épandre risquent d'être concentrés sur de plus faibles surfaces d'épandage qu'auparavant, et la teneur en éléments pathogènes de ce digestat est élevée. L'infiltration du digestat liquide dans le sol est rapide et la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau qui en découle est potentiellement importante. Par ailleurs, il y a de probables conséquences néfastes sur la vie des sols.

**Une production de gaz négligeable**

**Il faudrait environ 3 départements français consacrés entièrement à la production de Cultures Intermédiaires à Valorisation Énergétique pour remplacer seulement 10% du gaz consommé en France... (source: Collecif Scientifique National Méthanisation raisonnée, CSNM)**

un bilan carbone pas si vert que ça

Le biogaz issu de la méthanisation est composé pour 60% de biométhane et pour 40% de... CO2! Qui va être rejeté dans l'atmosphère lors de la purification du biogaz. Il peut y avoir des fuites de méthane non brûlé dans l'atmosphère (méthane = pouvoir de réchauffement 28 fois supérieur au CO2)Le digestat est très volatil et provoque des émissions de protoxyde d'azote lors de son stockage à l'air libre et lors de son épandage (NoX = pouvoir de réchauffement 300 fois celui du CO2).Enfin, le recours massif au transport routier n'améliore pas le bilan carbone du procédé.

Recevez mes salutations citoyennes

François Rey-Demaneuf